

L'évaluation de la recherche en droit : enjeux et méthodes

Une soixante de chercheurs et de participants provenant d'une douzaine de pays se sont réunis à la Faculté de droit de l'Université de Genève les 13 et 14 février pour traiter des enjeux et des méthodes d'évaluation de la recherche en droit. Le Centre d'étude, de technique et d'évaluation législatives (CETEL) y organisait sa journée d'étude conjointement avec le 13^{ème} Congrès de l'Association internationale de méthodologie juridique (AIMJ).

Le problème fondamental réside dans le fait que la recherche juridique a été traditionnellement évaluée au sein des différents ordres juridiques nationaux, selon des méthodes plutôt qualitatives que bibliométriques, en dehors de toute compétition internationale. Subissant l'influence des sciences dites exactes, on observe que les juristes sont désormais poussés à suivre le modèle évaluatif de ces dernières. Or une telle évolution ne va pas de soi. Même si la science juridique s'est fortement internationalisée et européanisée depuis lors, le cadre national et régional du droit interne constitue un frein puissant à une concurrence entre chercheurs à l'extérieur des frontières nationales.

Les enjeux, de taille, ne se réduisent pas à l'aspect financier. Les méthodes et les critères utilisés pour évaluer l'impact de la recherche ne risquent-ils pas d'influencer la nature même de celle-ci (abandon des sujets locaux ou moins porteurs, uniformisation de la langue de diffusion, formatage en articles au détriment des livres ou des manuels d'enseignement, privilège de la recherche académique au détriment de la recherche appliquée, etc.)? Pareils effets peuvent-ils être conciliés avec la liberté académique? Les juristes ne sont-ils pas forcés de redéfinir la notion même de "recherche" en droit ou, pour le moins, d'explicitier la méthodologie juridique à l'attention du monde scientifique et politique? Une telle évolution a-t-elle un impact sur la formation juridique (facultés de droit vs écoles de droit)? Les classements internationaux des universités ne favorisent-ils pas les activités de recherche au détriment de celles d'enseignement?

Ces questions, au cœur du colloque, feront l'objet d'un ouvrage collectif dont la parution est prévue en automne 2014.